

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 07 décembre 2023**

**Sous la Présidence de Monsieur Justin VOGEL**

Nombre de membres en exercice : 37  
Nombre de membres présents : 37  
Absents excusés : 00

Date de convocation : 30/11/2023

**Délibération N° D-2023-0712-02**

Membres présents : 37 membres

Mesdames KRAEMER Anne-Marie, BLANCHAIS Christine, DOTT Sylvie, ROTH Mireille, DYEUL Aurélie, BAUER Liliane, BOEHLER Denise, DIETRICH Isabelle, HUCKERT Claudine, GEIGER Nathalie, KUHN Josiane.

Messieurs LASTHAUS Jean-Claude, Freddy BOHR, ZILLIOX Raymond, LUTTMANN Pierre, ROTH Pierre, KRIEGER Laurent, HABER Alain, SCHMITT Alfred, RUCH Jean-Jacques, GROSSKOST Alain, HELLER Jean-Luc, GINSZ Luc, NOE Vincent, JACOB André, WAGNER Jacky, TOUSSAINT Jean-Luc, HECKMANN Vincent, LAMBERT Jean-Charles, WEISS Henri, EHRHART Mathieu.

Monsieur BURGER Gaston a donné pouvoir à Monsieur Alain HABER pour voter en son nom.

Madame BERBACH Gisèle a donné pouvoir à Monsieur André JACOB pour voter en son nom.

Madame HALTER Estelle a donné pouvoir à Monsieur Jean-Charles LAMBERT pour voter en son nom.

Madame RAPINAT Fabienne a donné pouvoir à Monsieur Henri WEISS pour voter en son nom.

Madame JULES Adeline a donné pouvoir à Monsieur Justin VOGEL pour voter en son nom.

Membres absents excusés : 0/37

**Objet : Modification n° 2 du PLUi : convention d'accompagnement de la maîtrise d'ouvrage**

**Monsieur le Président expose aux membres du conseil communautaire :**

La Communauté de communes du Kochersberg a adhéré à l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP) par délibération du 19 mai 2015.

En application de l'article 2 des statuts, l'ATIP peut exercer les missions suivantes :

- 1 - Le conseil en matière d'aménagement et d'urbanisme,
- 2 - L'instruction administrative des demandes, déclarations et autorisations d'urbanisme,
- 3 - L'accompagnement technique en aménagement et urbanisme,
- 4 - La gestion des traitements des personnels et des indemnités des élus ainsi que les cotisations auprès des organismes sociaux,
- 5 - La tenue des diverses listes électorales,
- 6 - L'assistance à l'élaboration de projets de territoire,
- 7 - Le conseil juridique complémentaire à ces missions.

Par délibération du 30 novembre 2015, le comité syndical de l'ATIP a adopté les modalités d'intervention de l'ATIP relatives à ces missions ainsi que les contributions correspondantes.

Les missions d'accompagnement portent sur l'assistance à la réalisation de documents d'urbanisme et de projets d'aménagement. Cette assistance spécialisée consiste principalement :

- au niveau technique, à piloter ou réaliser les études qui doivent être menées, à élaborer le programme et l'enveloppe financière d'une opération, à en suivre la réalisation,
- au niveau administratif, à préparer des consultations, rédiger et gérer des procédures, suivre l'exécution des prestations, articuler les collaborations des différents acteurs.

L'exécution de ces missions s'effectuera dans le cadre du programme annuel d'activités de l'ATIP.

Chaque mission donne lieu à l'établissement d'une convention spécifique qui est établie en fonction de la nature de la mission et des attentes du membre la sollicitant et à une contribution correspondant aux frais occasionnés par la mise à disposition des services de l'ATIP mobilisés pour la mission. Depuis l'année 2016, cette contribution a été fixée à 300 € par demi-journée d'intervention. Elle s'applique également à l'élaboration des projets de territoire et au conseil juridique afférant à ces missions.

Il est proposé de confier à l'ATIP la mission « d'accompagnement technique de la modification n°2 du PLUi du Kochersberg » ; mission correspondant à **41 demi-journées** d'intervention pour le module de base.

#### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :**

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5721-1 et suivants ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 29 juin 2015 portant création du Syndicat mixte à la carte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique » et l'arrêté modificatif du 2 juillet 2015
- Vu les délibérations du 30 novembre 2015 et du 21 mars 2016 du comité syndical de l'ATIP adoptant les modalités d'intervention de l'ATIP relatives aux missions qui lui sont dévolues et aux contributions correspondantes.

**Entendu** l'exposé de Monsieur le Président ;

#### **APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE :**

**Approuve** la convention correspondant à la mission d'accompagnement technique en urbanisme suivante jointe en annexe de la présente délibération :

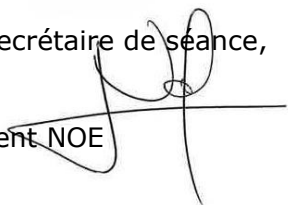
« Accompagnement technique en urbanisme de la modification n°2 du PLUi du Kochersberg » correspondant à 41 demi-journées d'intervention pour le module de base ».

**Prend acte** du montant de la contribution relative à cette mission de 300 € par demi-journée d'intervention fixé par le comité syndical de l'ATIP.

Fait à Truchtersheim, le 11 décembre 2023

Le Secrétaire de séance,

Vincent NOE



Le Président,

Justin VOGEL

